# Mise en œuvre du droit au logement opposable

5 mars 2014

# Point sur les chiffres de l'année 2013

Données arrêtées au 13 février 2014



www.territoires.gouv.fr

Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages

# Ministère de **l'Égalité** des **territoires** et du **Logement**

- Préambule
- Suivi de l'effectivité du DALO
  - **→** Dépôts
  - **→** Décisions
  - **→** Relogement
- 2 Contentieux
- 3 Conclusion



- 0 Préambule
- Suivi de l'effectivité du DALO
  - **→** Dépôts
  - **→** Décisions
  - **→** Relogement
- 2 Contentieux
- 3 Conclusion

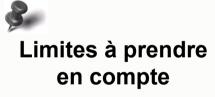


# Notice méthodologique



Les données présentées dans ce document sont issues :

- d'InfoDALo (chiffres arrêtés au 13 février 2014),
- d'une enquête manuelle pour les données 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012 des Bouches-du-Rhône
- des statistiques du Conseil d'Etat (chiffres des 12 derniers mois arrêtés au 31/12/2013) pour les REP et recours spécifiques DALO



- Du fait de la non utilisation passée de l'application Comdalo dans les Bouches du Rhône, les données de ce département ne sont pas disponibles pour certains indicateurs. La précision est faite sur chaque indicateur.
- Les données relatives au relogement sont des données minimales, connues au 13 février 2014. Depuis décembre 2012, Comdalo est interfacé avec le SNE afin que les attributions soient directement importées mais il peut y avoir des retards de saisie des attributions dans le SNE par les bailleurs et/ou des vérifications à mener par les secrétariats des commissions
- La priorité donnée aux relogements et l'absence de système d'information fiable sur l'hébergement conduisent à un renseignement des accueils en hébergement faible à ce jour et encore en évolution.



# Notice méthodologique



#### Classification des départements (1/2)

3 profils de secrétariats de commission de médiation ont été définis et sont repris dans cette présentation :

- les départements dits à « forte activité », pour lesquels plus de 1 000 recours sont reçus par an,
- les départements dits à « activité soutenue », pour lesquels de 120 à 999 recours sont recus par an,
- les départements dits à « activité modérée », pour lesquels moins de 120 recours sont reçus par an.



DALO

# Notice méthodologique



#### Classification des départements (2/2)

Pour cette présentation, le classement a été établi sur la base des chiffres constatés en 2013 (données du 13 février 2014).

Sont à forte activité 18 départements : les Alpes-Maritimes, les Bouches du Rhône, la Haute Garonne, la Gironde, l'Hérault, l'Isère, la Loire-Atlantique, le Nord, le Rhône, le Var et les 8 départements de l'Ile-de-France.

On compte par ailleurs 28 départements à activité soutenue et 54 départements à activité modérée.

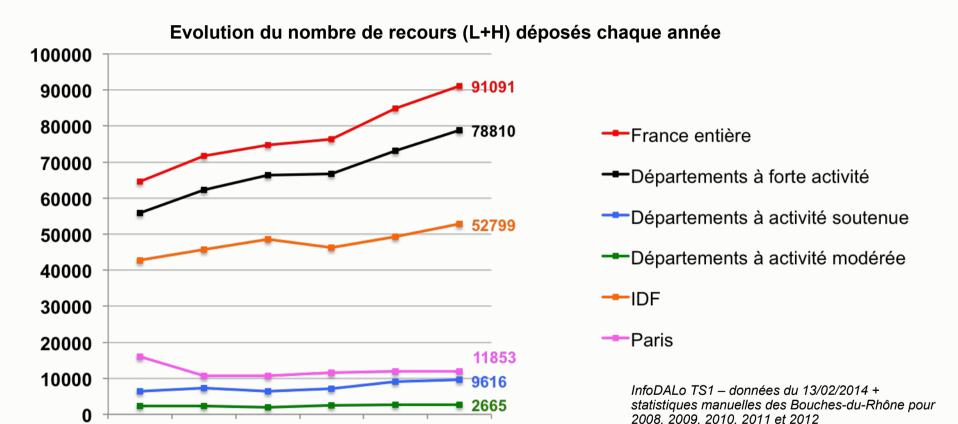


# Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement

- Préambule
- Suivi de l'effectivité du DALO
  - → Dépôts
  - **→** Décisions
  - **→** Relogement
- 2 Contentieux
- 3 Conclusion



#### Le nombre de recours déposés (L+H) France entière en 2013 augmente de 7,4% par rapport à 2012





• En 2013, 91 091 recours ont été déposés, dont 86,5% dans les départements à forte activité.

2013

2012

• Le nombre moyen de recours par mois en 2013 est de 7 591 recours.

2011

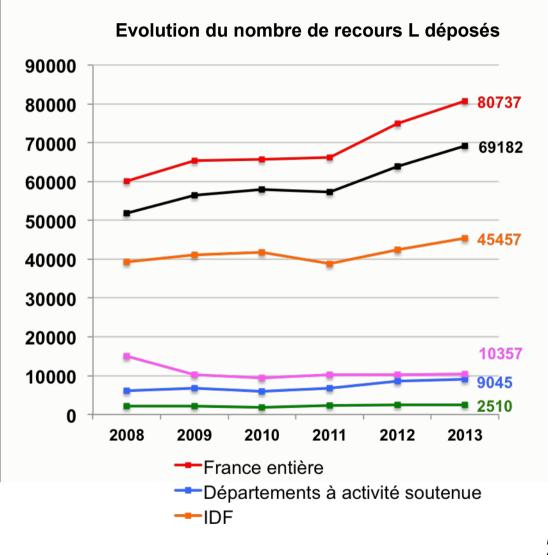
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le nombre total de recours déposés est de 463 091, soit une moyenne mensuelle de 6 432.

2008

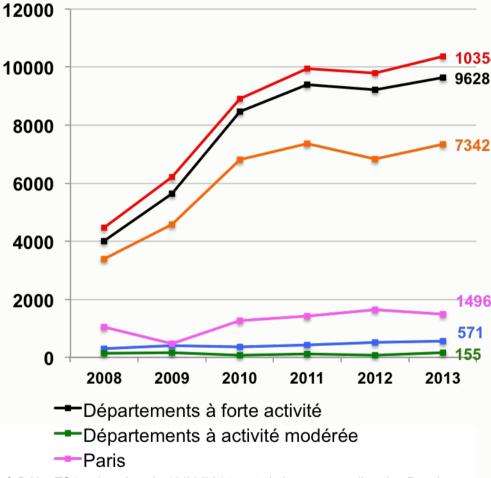
2009

2010

#### Par rapport à 2012, le nombre de recours L déposés en 2013 augmente de 7,6%, le nombre de recours H déposés augmente de 5,7%



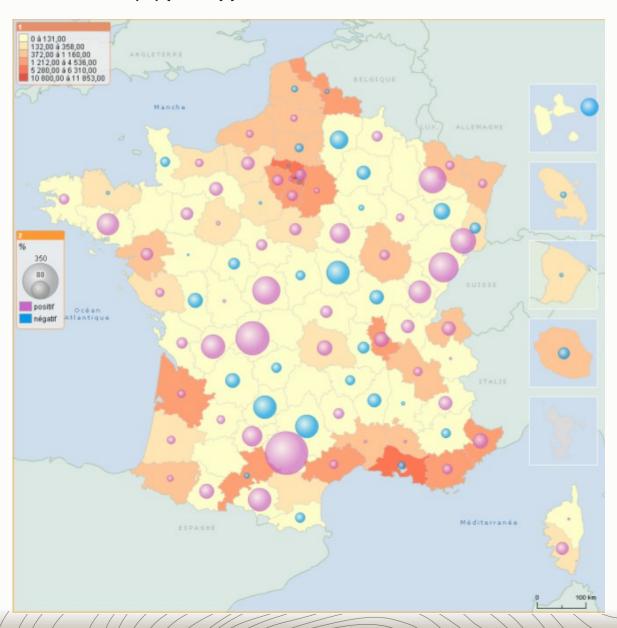
#### Evolution du nombre de recours H déposés



InfoDALo TS1 – données du 13/02/2014 + statistiques manuelles des Bouchesdu-Rhône pour 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012

Les nombres moyens de recours mensuels en 2013 sont de 6 728 recours L et 863 recours H

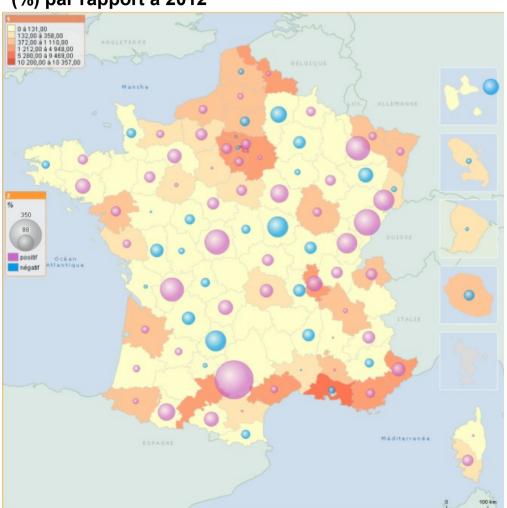
#### Nombre de recours L+H déposés en 2013 et évolution (%) par rapport à 2012



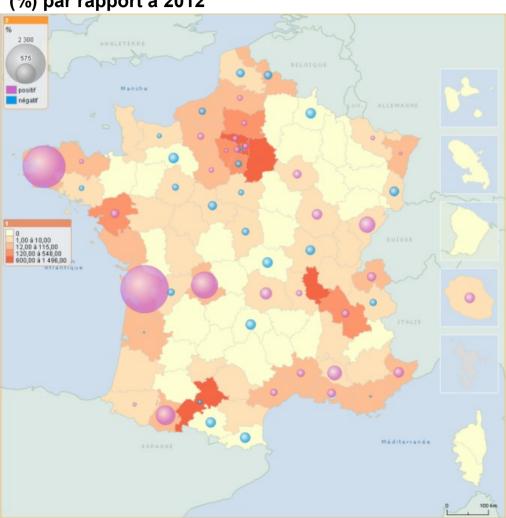
- Parmi les départements avant recu plus de 400 recours en 2013, on note les principales évolutions (+ ou – 10%) suivantes par rapport à 2012 :
- Alpes Maritimes: +41,6% (+43,2% L; +100% H)
- Rhône: + 39,2% (+ 54,2% L; + 0,8% H)
- Haute Savoie: + 35% (+ 29,6% L; + 76,2% H)
- Loire Atlantique: + 26.9% (+ 22.3% L: + 71.1% H)
- Seine St Denis : + 23,9% (+ 22,3% L ; + 36,1% H)
- Yvelines: + 20,6% (+ 24,9% L; + 15,4% H)
- Essonne: + 19,7% (+ 17,2% L; 41,5% H)
- Var: + 18,3% (+ 17,8% L; 3,9% H)
- Côte d'Or : + 18% (+ 17,9% L ; + 100% H)
- Moselle: + 14,4% (+ 14,4% L; + 16,7% H)
- Isère: + 14,3% (+ 4,6% L; + 58,8% H)
- Bas Rhin: + 13,6% (+ 14% L; + 9,3% H)
- Hérault : + 13,5% (+ 12% L ; + 45,8% H)
- Gironde: + 11,3% (+ 13% L; 3,4% H)
- Oise: 13,4% ( 20,6% L; + 28,1% H)
- Réunion : 24,8% ( 24,9% L ; + 100% H)

InfoDALo TS1 – données du 13/02/2014 + statistiques manuelles de l'année 2012 pour les Bouches-du-Rhône

# Nombre de recours L déposés en 2013 et évolution (%) par rapport à 2012

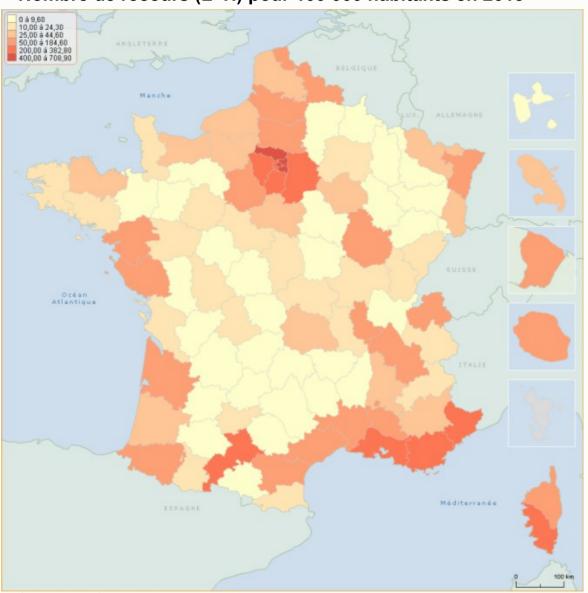


# Nombre de recours H déposés en 2013 et évolution (%) par rapport à 2012



InfoDALo TS1 – données du 13/02/2014 + statistiques manuelles de l'année 2012 pour les Bouches-du-Rhône

#### Nombre de recours (L+H) pour 100 000 habitants en 2013



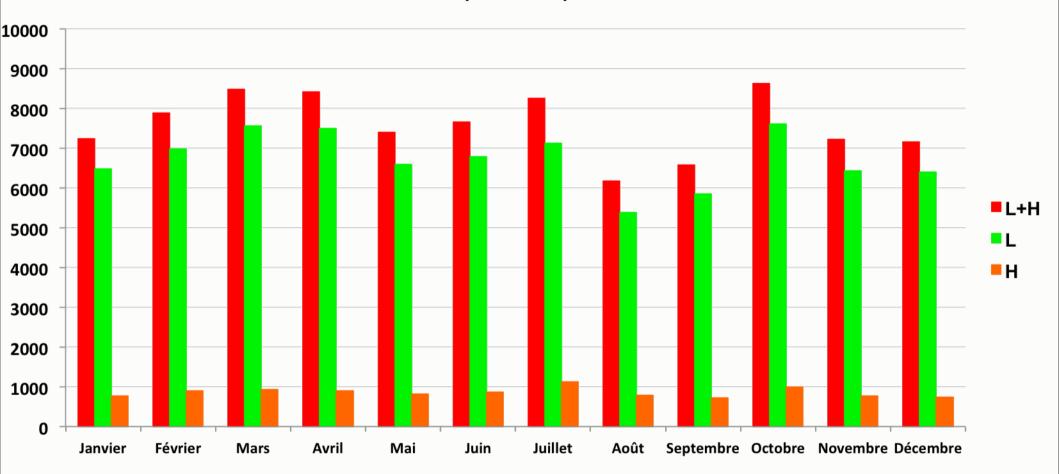
- Les 5 départements regroupant le plus grand nombre de recours déposés en 2013 pour 100 000 habitants sont :
- Seine-St-Denis: 709 recours pour 100 000 habitants
- Paris: 527 recours pour 100 000 habitants
- Val de Marne : 473 recours pour 100 000 habitants
- Val d'Oise : 458 recours pour 100 000 habitants
- Hauts-de-Seine: 383 recours pour 100 000 habitants
- Le nombre moyen de recours déposés en 2013 pour 100 000 habitants est de 140.

InfoDALo TS1 - données du 13/02/2014 INSEE, Recensement de la population 2011

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT

www.territoires.gouv.fr

#### Nombre de recours déposés chaque mois en 2013

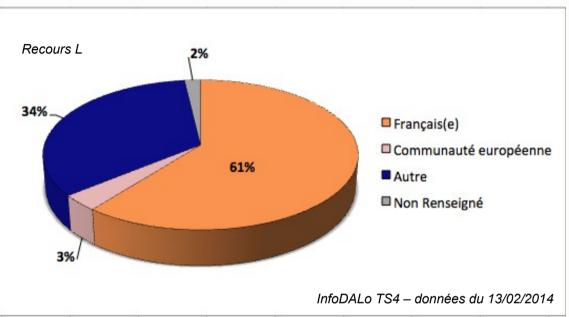


- Octobre, Mars et Avril sont les mois de 2013 où le nombre de recours L déposés à été le plus élevé (respectivement 7 617, 7 564 et 7 504)
- Juillet et Octobre sont les mois de 2013 où le nombre de recours H déposés a été le plus élevé (respectivement 1 125 et 1 005)
- Octobre et Mars sont les mois de 2013 où le nombre de recours L+H déposés a été le plus élevé (respectivement 8 622 et 8 490)



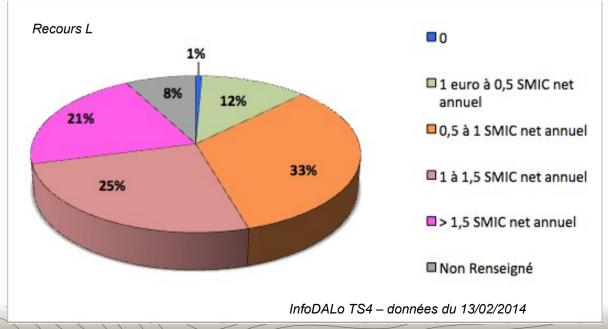
InfoDALo TP1 – données du13/02/2014

### Profil des requérants en 2013 (1/2)

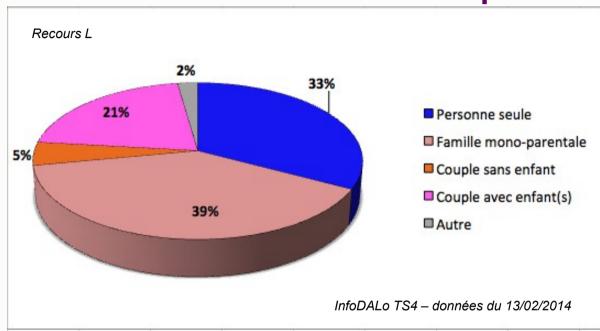


• Nationalité : La répartition est comparable à celle de l'année 2012 (61% de nationalité française, 3% Communauté européenne, 33% Autres, 3% de Non renseigné)

• Revenus : La répartition est comparable à celle de l'année 2012 (1% à 0€, 10% entre 0€ et 0,5 SMIC, 30% entre 0,5 et 1 SMIC, 24% entre 1 et 1,5 SMIC, 22% sup à 1.5 SMIC, 13% Non renseigné)

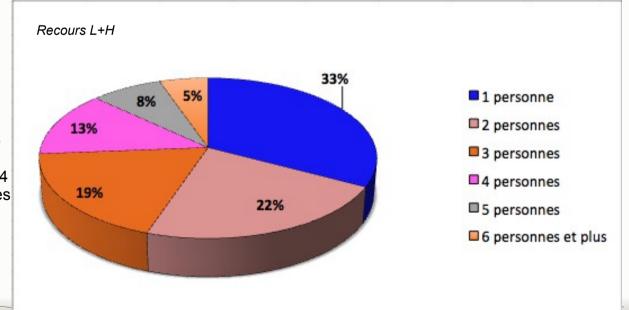


### Profil des requérants en 2013 (2/2)



Situation familiale : La répartition de l'année 2012 était la suivante : 33% de personnes seules, 35% de familles monoparentales, 6% de couples sans enfant, 25% de couples avec enfant(s) et 1% d'autres

Nombre de personnes du ménage : La répartition de l'année 2012 était la suivante : 33% de 1 personne. 21% de 2 personnes, 19% de 3 personnes, 13% de 4 personnes, 8% de 5 personnes et 6% de 6 personnes et +)

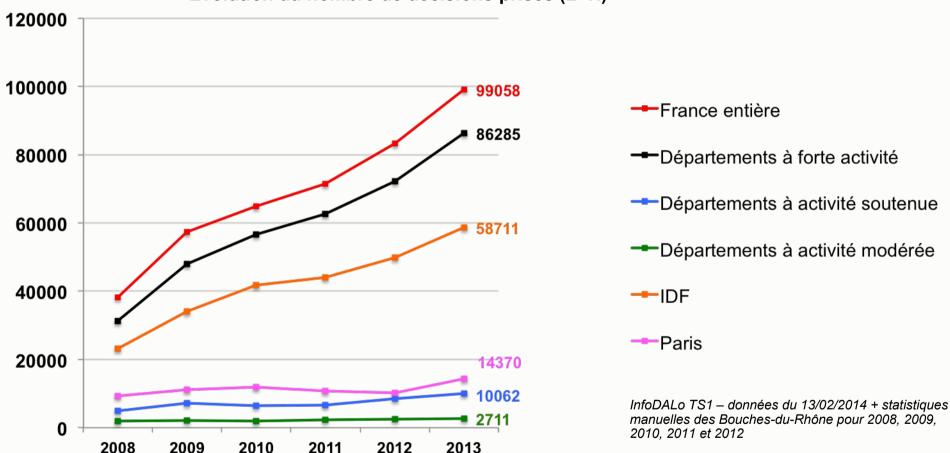


- 0 Préambule
- Suivi de l'effectivité du DALO
  - **→** Dépôts
  - **→** Décisions
  - **→** Relogement
- 2 Contentieux
- 3 Conclusion



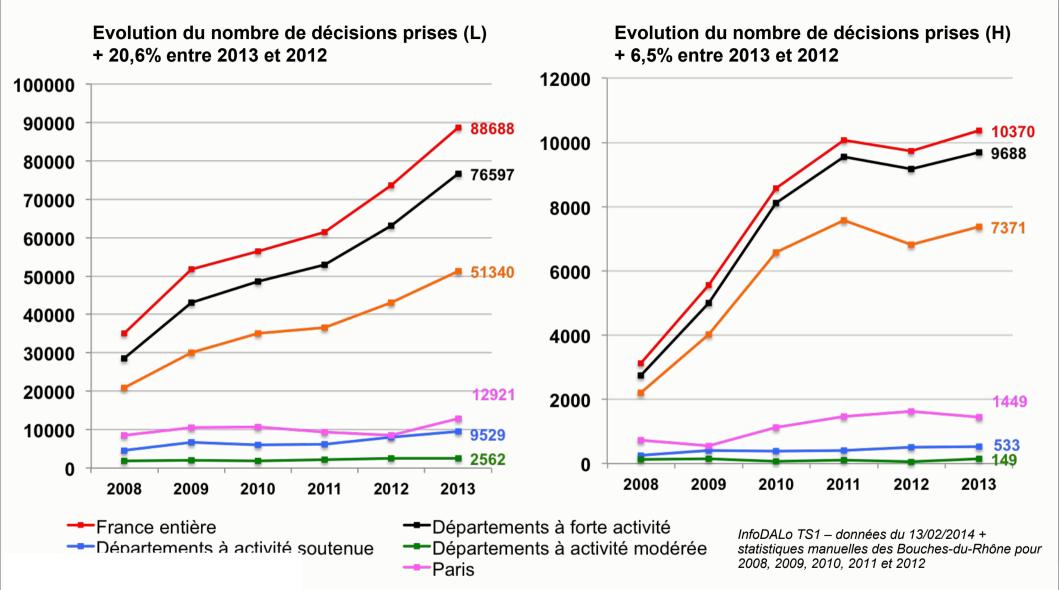
#### Le nombre de décisions prises (L+H) France entière en 2013 augmente de 18,9% par rapport à 2012





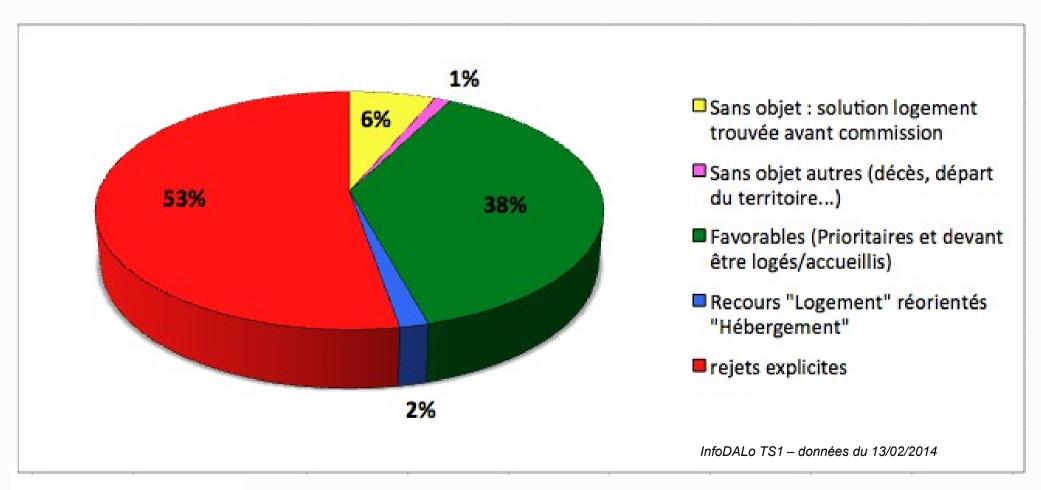


- Le nombre moyen de décisions prises chaque mois en 2013 est de 8 255 décisions.
- Pour mémoire, le nombre moyen de décisions prises chaque mois en 2012 était de 6 942 décisions.



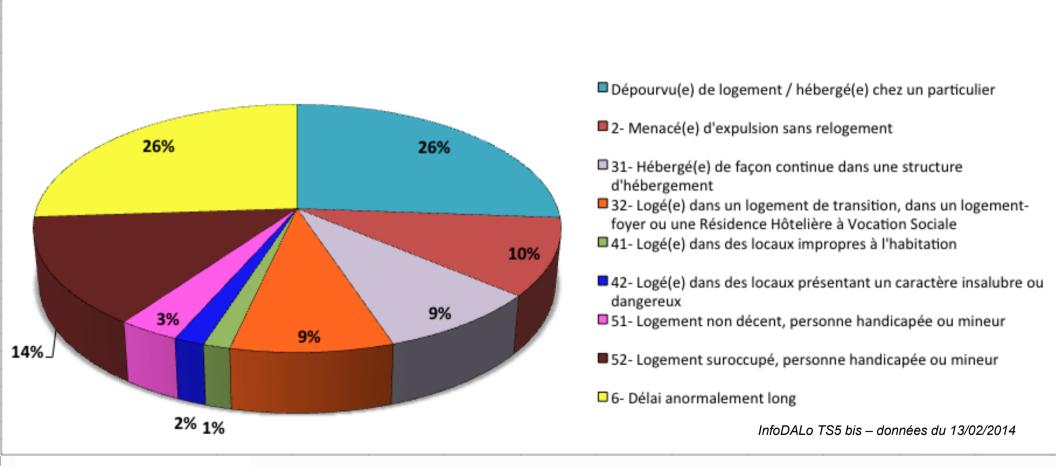
- Les nombres moyens de décisions prises chaque mois en 2013 sont de 7 391 décisions L et 864 décisions H.
- Pour mémoire, les nombres moyens de décisions prises chaque mois en 2012 étaient de 6 130 décisions L et 811 décisions H.

#### Répartition des différents types de décisions (L+H) prises en 2013



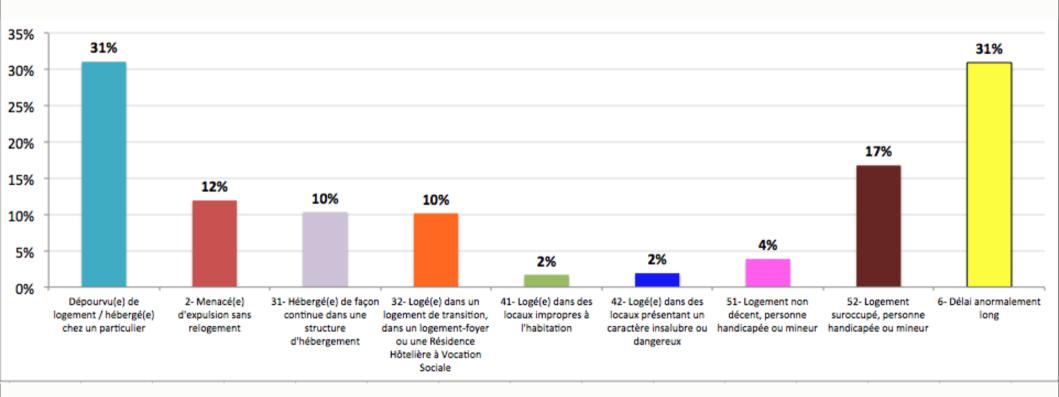
• La répartition de l'année 2012 était la suivante : 8% sans objet : solution logement trouvée avant commission, 1% de sans objet autres (décès, départ du territoire), 36% de favorables (prioritaires et devant être logés/accueillis), 1% de réorientés de Logement vers Hébergement et 54% de rejets

### Répartition des motifs retenus par les commissions en 2013 pour les décisions favorables



• La répartition de l'année 2012 était la suivante : 26% de dépourvus de logement/hébergé chez un particulier, 10% de menacés d'expulsion sans relogement, 7% d'hébergés de façon continue dans une structure d'hébergement, 7% de logés dans un logement de transition, un logement-fover ou une RHVS, 2% de logés dans des locaux impropres à l'habitation, 2% de logés dans des locaux présentant un caractère insalubre ou dangereux, 4% de logement non décent + personne handicapée ou mineur ; 15% de logement suroccupé + personne handicapée ou mineur ; 27% de délai anormalement long

#### Répartition 2013 des décisions favorables selon les motifs retenus



InfoDALo TS5 bis - données du 13/02/2014

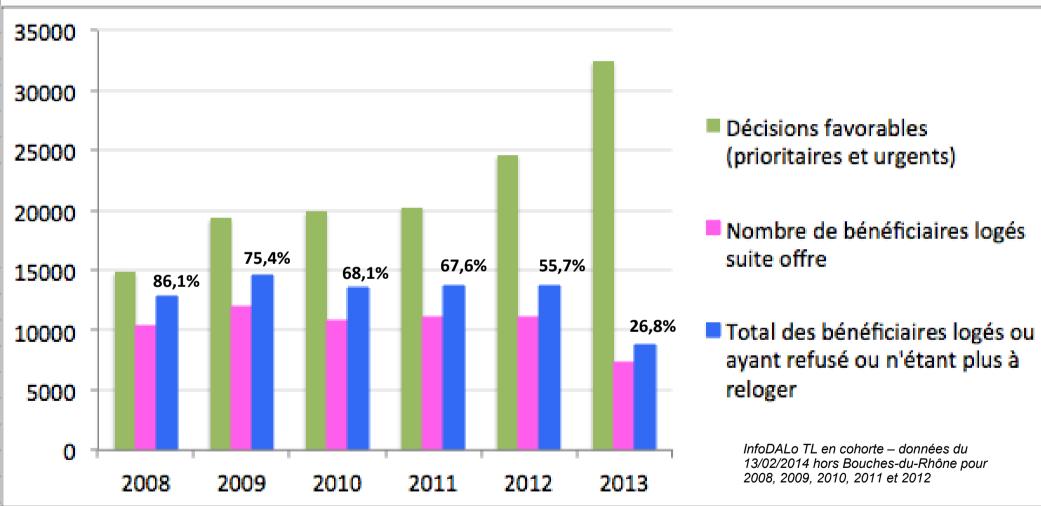
En 2012, 36% des décisions favorables ont retenu le motif « délai anormalement long » seul ou avec d'autres motifs, 34% ont retenu « dépourvu de logement / hébergé chez un particulier », 13% « menacé d'expulsion sans relogement », 9% « hébergé de façon continue dans une structure d'hébergement », 9% « logés dans un logement de transition, un logement-foyer ou une RHVS », 2% « logés dans des locaux impropres à l'habitation », 3% « logés dans des locaux présentant un caractère insalubre ou dangereux », 5% « logement non décent + personne handicapée ou mineur » ; 20% « logement suroccupé + personne handicapée ou mineur »

# Ministère de **l'Égalité** des **territoires** et du **Logement**

- 0 Préambule
- Suivi de l'effectivité du DALO
  - **→** Dépôts
  - **→** Décisions
  - **→** Relogement
- 2 Contentieux
- 3 Conclusion



#### Logement – Taux de relogement des ménages ayant obtenu une décision favorable (PUL) (suivi en cohorte\*)



\* La cohorte porte sur l'année de la décision

- Taux de relogement = Nombre de bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger / Nombre de décisions favorables (PUL)
- Bénéficiaires = Ménages ayant obtenu une décision favorable (PUL)
- Bénéficiaires logés suite offre = ménages ayant obtenu une décision PUL et relogés dans le parc public ou dans le parc privé conventionné

## Logement Régions DALO: taux de relogement des ménages ayant obtenu une décision PUL (suivi en cohorte\*)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
	% des bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger						
IDF	80,8%	65,3%	56,0%	54,5%	40,4%	17,3%	48,3%
Languedoc Roussillon	96,8%	95,8%	97,0%	95,6%	86,2%	54,0%	85,5%
Midi Pyrénées	99.7%	98.7%	98.7%	98.2%	84.5%	43.4%	80.0%
Nord Pas de Calais	99,5%	99,7%	99,6%	99,3%	95,4%	66,8%	92,3%
Pays de la Loire	99,6%	99,6%	100%	99,8%	99,1%	71,4%	95,1%
PACA	89,4%	82,9%	77,3%	71,7%	53,5%	18,2%	49,0%
Rhône Alpes	98,5%	98,8%	98,9%	99,3%	96,0%	54,5%	88,4%
Total France	86,1%	75,4%	68,1%	67,6%	55,7%	26,8%	58,6%

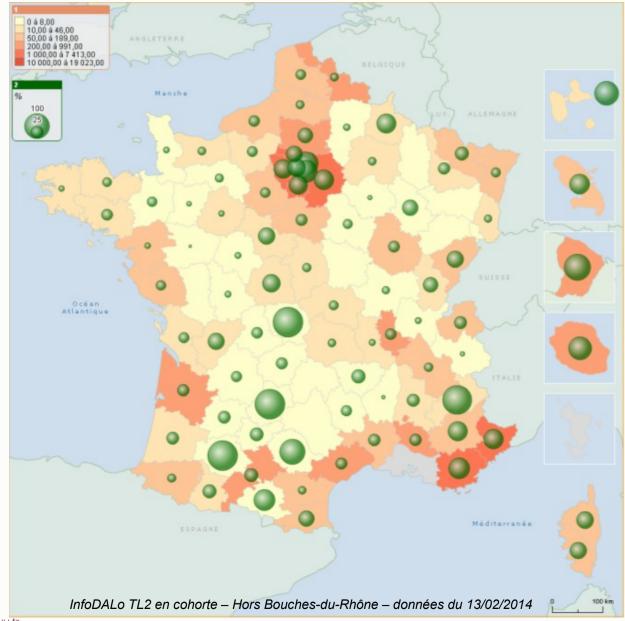
<sup>\*</sup> La cohorte porte sur l'année de la décision

InfoDALo TL en cohorte – données du 13/02/2014 hors Bouches-du-Rhône pour 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012

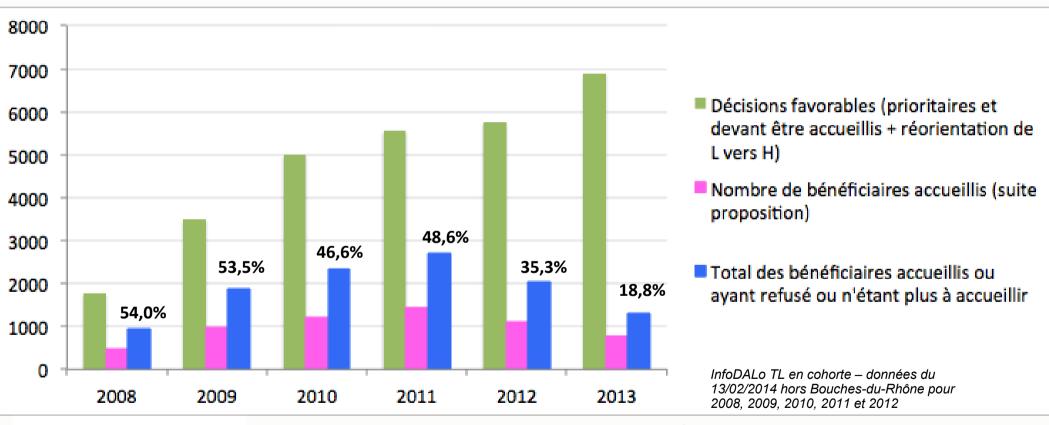
<sup>•</sup> Taux de relogement = Nombre de bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger / Nombre de décisions favorables (PUL)

<sup>•</sup> Bénéficiaires = Ménages ayant obtenu une décision favorable (PUL)

# Nombre de restant à reloger et % par rapport aux décisions favorables prises entre le 1 janvier 2008 et le 31 décembre 2013



### Hébergement – Taux d'accueil des ménages ayant obtenu une décision favorable (PUH + REO) (suivi en cohorte\*)



<sup>\*</sup> La cohorte porte sur l'année de la décision

- Taux d'accueil = Nombre de bénéficiaires accueillis ou ayant refusé ou n'étant plus à accueillir / Nombre de décisions favorables (PUH + REO)
- Bénéficiaires = Ménages ayant obtenu une décision favorable (PUH + REO)
- Bénéficiaires accueillis suite proposition = ménages ayant obtenu une décision PUH ou REO et accueillis

## Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement

- 0 Préambule
- Suivi de l'effectivité du DALO
  - **→** Dépôts
  - **→** Décisions
  - **→** Relogement
- 2 Contentieux
- 3 Conclusion



#### Les recours gracieux contre les décisions auprès de la commission de médiation

En 2013, 6 239 recours gracieux ont été déposés, soit 6,3% des décisions prises sur l'année

93,8% des recours gracieux portent sur des décisions de rejet Logement et 6,2% sur des décisions de rejet Hébergement

70,6% des recours gracieux sont faits en Ile-de-France (70,1% des recours Logement et 78,7% des recours Hébergement)

InfoDALo TS2 et TS3 – données du 13/02/2014



# Les recours pour excès de pouvoir contre les décisions auprès du Tribunal Administratif

2 560 recours contentieux pour excès de pouvoir déposés

75% de ces recours ont été déposés en lle-de-France

2 742 jugements ont été rendus, 51% de rejets et 22% de satisfactions

Statistiques du Conseil d'Etat sur les 12 derniers mois, données arrêtées au 31/12/2013



## Les recours spécifiques DALO

- 7 417 recours spécifiques DALO déposés
- 81% de ces recours ont été déposés en lle-de-France
- 6 521 jugements ont été rendus, 9% de rejets et 82% de satisfactions

Statistiques du Conseil d'Etat sur les 12 derniers mois, données arrêtées au 31/12/2013



### Ministère de **l'Égalité** des **territoires** et du **Logement**

- 0 Préambule
- Suivi de l'effectivité du DALO
  - **→** Dépôts
  - **→** Décisions
  - **→** Relogement
- 2 Contentieux
- 3 Conclusion



#### CONCLUSION

Le nombre de recours L+H déposés continue d'augmenter : il s'élève à 91 091 en 2013

Le nombre de ménages déclarés « prioritaire et urgent » entre le 1er janvier 2008 et le 31 décembre 2013 et restant à reloger s'élève à 54 394 (41,4% des ménages déclarés prioritaires) dont 42 408 sont hors délai



